

# 1 Le Commerce équitable, c'est quoi ?

Un prix juste pour les producteurs et l'adhésion des consommateurs sont les deux leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes. La mise en place d'une filière de commerce équitable se traduit par l'instauration d'un partenariat entre un acheteur et des organisations de producteurs (paysans ou artisans en général). Marché en pleine croissance avec près d'1,3 milliard d'euros de vente en 2018, le commerce équitable séduit de plus en plus de consommateurs.

Dans [la loi ESS de 2014](#), on parle de commerce équitable lorsque ces 6 critères sont réunis :

- des **prix rémunérateurs** pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée,
- un **engagement commercial pluriannuel** entre les producteurs et les acheteurs,
- le versement d'un montant supplémentaire destiné au financement de **projets collectifs**,
- une autonomie des producteurs grâce à la mise en place d'une **gouvernance démocratique** dans leurs organisations,
- la **transparence** et la **traçabilité** des filières,
- la **sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables.

## Ces principes sont garantis par les labels de commerce équitable :

Les labels ont une triple fonction : ils signalent, définissent et garantissent des produits en matière de durabilité. Tous ces labels répondent aux exigences de l'article R2111-14 du Code de la Commande publique :

### Labels internationaux Nord/Sud :



Fairtrade/Max Havelaar



SPP- Symbole des producteurs paysans

### Labels « universels » Nord/Sud, Sud/Sud et Nord/Nord :



WFTO



BioPartenaire



Fair for Life

### Labels origine France :



Agriéthique



Bio Française Équitable



Bio équitable en France

**Employer le terme « équitable », revient à dire « commerce équitable »**

L'article 173 de la loi Pacte, publiée le 24 mai 2019, permet la protection officielle du terme équitable : « *seuls les produits conformes à la définition du commerce équitable inscrite à l'article 94 de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de 2014 peuvent comporter le terme « équitable » dans leur dénomination de vente* ».

## Quels produits équitables pour les collectivités ?

### Produits alimentaires

- En restauration collective : riz, épices, quinoa, semoule, desserts, fruits exotiques, sucre, cacao, boissons chaudes et froides, pain, produits laitiers, fruits & légumes (bananes), etc...
- Produits pour les réceptions de protocole : jus de fruits, alcools, cacahuètes, noix, chips de bananes, biscuits sucrés, fruits secs.
- Commandes spécifiques/traiteurs éthiques.

### Produits textiles

- Vêtements professionnels : vestes de cuisine, blouses, combinaisons, linge de maison, linge d'équipement d'établissements d'hébergement ou dédiés à la petite enfance (linge de lit, linge de table, doudous...).

...

## Territoires de Commerce équitable



Depuis 2009, « Territoires de Commerce Équitable (TDCE) » est le label des collectivités territoriales qui s'engagent pour le commerce équitable et la consommation responsable. Ce label participe à la transformation de la consommation des habitants d'un territoire en mobilisant des actions de sensibilisation du grand public, des entreprises et des commerçants. 31 collectivités en France sont labellisées dont 2 départements et 4 métropoles.

Le label est co-porté par quatre acteurs majeurs du commerce équitable : la Fédération Artisans du Monde, Commerce Équitable France, Fair[e] un monde équitable et Max Havelaar France. Il s'intègre dans le mouvement international « Fair Trade Towns », qui compte près de 2000 collectivités labellisées dans le monde.

Plus d'infos sur [www.territoires-ce.fr](http://www.territoires-ce.fr)

# 8

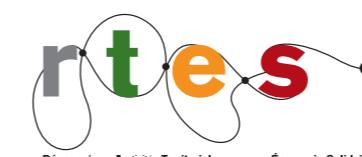
## Commerce équitable & collectivités

### > Points de RepèreESS



Depuis plus de quarante ans, le commerce équitable propose de réduire les inégalités sociales et environnementales engendrées par le commerce conventionnel. Le commerce équitable garantit aux producteurs des prix stables et rémunérateurs pour vivre dignement de leur travail et adopter des modes de production respectueux de leur environnement.

Centré traditionnellement sur les relations commerciales Nord-Sud, la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014 a élargi le périmètre du commerce équitable aux relations Nord-Nord et permis l'émergence du commerce équitable origine France.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Réalisé en partenariat avec



juin 2020

Mais comment aller plus loin ? Comment faire du commerce équitable un véritable outil d'accompagnement de la transition écologique et solidaire ?

Le cadre réglementaire tout comme les mouvements citoyens incitent aujourd'hui les collectivités territoriales à renforcer leur engagement en faveur du commerce équitable.

## Ressources pour aller plus loin

Crée en 2010 par la Ville de Lyon, ce label est une initiative qui s'inscrit dans une dynamique de promotion de l'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui plus de 240 structures de l'agglomération - entreprises, commerces, artisans, lieux et événements - répondent à ce label. Il récompense l'engagement des entreprises dans la vie sociale et culturelle de la ville. Le label est délivré par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. Il reconnaît la qualité et la pertinence des pratiques éthiques et responsables mises en place par les entreprises. Il vise à encourager l'innovation et la créativité dans l'entrepreneuriat social et solidaire. Il favorise la collaboration entre les entreprises et les acteurs sociaux et culturels de la ville. Il contribue à la renommée internationale de la ville de Lyon en tant que ville leader dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il est un véritable atout pour la ville de Lyon et sa métropole.



adulte  
Yon, Ville équitable  
et durable

Une collectivité peut contribuer à développer l'offre de produits durables sur son territoire à travers par exemple **Lappi** ou **Louverture de commerces dédiés** (Locaux,...), la mise à disposition de stands à location de diverses manifestations de la collectivité, le soutien à l'organisation de marchés déconomie ou l'aide à l'organisation de marchés à Nantes Métropole,...

## Soutenir la commercialisation

## Appuyer la structuration de filières de commerce équitable

## Sensibiliser et mobiliser les citoyens et acteurs du territoire

Un appel à manifester son intention d'investir dans la métropole Clermont-Auvergne Métropole a pour ambition d'identifier les entreprises et structures présentes sur le territoire qui souhaitent ou souhaiteraient s'engager en faveur d'un commerce plus équitable dans leurs différentes activités de consommation.

Dans le cadre de son plan d'urgence économique, Rennes Métropole attribue 20% de subventions en plus aux entreprises qui prennent des engagements de bonnes pratiques sociales et environnementales pour lesquelles le recours au commerce équitable.



Plus d'infos sur [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)

RTES

# Le développement du Commerce équitable

Développer la commande publique équitabale

macrine, **autotissage**,...), sont particulièrement importants. Les collectivités peuvent notamment s'appuyer sur les **associations locales**. Pour s'inscrire dans une démarche progressive et se donner des objectifs à moyen terme, les collectivités peuvent se doter d'un axe dédié au commerce équitable dans leurs différentes documents cadres (agenda 21, plan local de développement de LESS, schéma de promotion des achats sociaux...).

Au Département d'Ille-et-Vilaine tout le café consommé est équitable, à la cafétéria comme dans les bureaux ! Au Département de Meurthe et Moselle, le café, le thé, le riz et les épices de la restauration collective des agents de la collectivité sont issus du commerce équitable.



Nantes Métropole a inscrit dans son SPA SER : «Introduire dans les achats de produits cibles (denrées alimentaires, textiles, ballons) des exigences de labels garantissant un mode de production, de fabrication, de diffusion, conforme aux principes du commerce équitable.»

ou toute organisation indépendante donnant des garanties équivalentes.»

ou toute organisation indépendante équivalente".

- Cibler les potentiels prodigiels (alimentaire...).
- par le commerce équitabale.

La cantine et les leviers d'amélioration de la qualité des approvisionnements des sources d'économie pourraient être étudiés au sein de l'entreprise.

• Pour se lancer :

que tous partent des usages d'au-

